



HUNTINGDON

VILLE-CENTRE DU HAUT-SAINT-LAURENT

AVIS PUBLIC

AUX INTÉRESSÉS PAR LA DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE ET D'AUDITION PUBLIQUE

Avis public est par la présente donné :

Qu'une demande de démolition a été déposée en vertu du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le no 991-2025 pour l'immeuble suivant :

- Un bâtiment commercial sis sur le lot désigné comme étant le numéro 3 229 284 du cadastre du Québec, situé au 220, rue Châteauguay, Huntingdon, Québec, J0S 1H0.

Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition de la Ville de Huntingdon sera saisi de la demande lors de la réunion qui se tiendra le mardi 20 janvier 2026 à 19h00, à l'hôtel de ville de Huntingdon, situé au 23, rue King. Cette réunion est ouverte au public.

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les **dix (10) jours** de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de :

Madame Denyse Jeanneau, Greffière
23, rue King, Huntingdon (Qc) J0S 1H0
greffe@villehuntingdon.com
450-264-5389 poste 224

Donné à Huntingdon, ce 6^e jour de janvier 2026

Denyse Jeanneau
Greffière